



Information Nouvelle Procédure en ligne pour les Cartes Grises



Dans le cadre de la simplification des démarches administratives portée par le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), toutes les opérations sur les certificats d'immatriculation seront dématérialisées à compter du 06 novembre 2017.

Aucun dossier relatif à ces opérations ne sera donc instruit par les services de l'État au delà du 13 octobre 2017.

Les usagers souhaitant effectuer une opération portant sur un certificat d'immatriculation, sont invités à ce rendre sur le lien <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivre les étapes indiquées.

Vous remerciant par avance de votre compréhension